

INTERPELLATION

Auteur AdG/LA, par Blaise Carron
Objet Le canton doit soutenir les salariés de BASF
Date 14.03.2019
Numéro 3.0452

Le 26 février 2019 BASF a annoncé sa décision de se séparer de sa division pigments d'ici à la fin 2020. BASF a motivé sa décision par le fait qu'à ses yeux la rentabilité de ce secteur d'activité qui génère 1 milliard d'euros de chiffre d'affaire annuel n'est pas assez élevée.

Au niveau mondial 2'600 salariés sont actifs dans cette division. 280 à Monthey.

La production de couleurs de synthèse fait partie de l'ADN du site chimique de Monthey puisque de l'indigo y a été produit dans les années 1910 déjà. Par ailleurs les pigments rouges et jaunes notamment, produits depuis plusieurs décennies, actuellement par BASF, ont contribué à la renommée du site chimique de Monthey et font partie intégrante tant du patrimoine industriel que culturel du Valais.

Aux vues de l'importance de l'activité générée par la production des pigments à Monthey et du nombre d'emplois en jeu, il est déterminant que cette activité perdure après la cession de cette division par BASF.

Conclusion

A cet effet nous interpellons le Conseil d'Etat afin qu'il nous informe sur les moyens qu'il compte utiliser pour que BASF s'engage à céder son secteur pigments uniquement à un repreneur garantissant à long terme le maintien des activités et des emplois actuels et ce particulièrement à Monthey.